



**Mémoire présenté dans le cadre des  
consultations prébudgétaires  
de 2019**

**Par : l'Association dentaire canadienne**

## Liste des recommandations

- **Recommandation 1** : Adopter une approche cohérente du financement des programmes provinciaux et territoriaux existants ou caducs en matière de santé buccodentaire.
- **Recommandation 2** : Examiner les taux de déduction pour amortissement applicables à l'achat d'équipement médical et aux autres biens d'immobilisation que les dentistes achètent afin d'appuyer les investissements dans l'innovation dans le domaine des soins de santé.
- **Recommandation 3** : Séparer toute modification aux modèles de financement ou à l'administration d'un nouveau régime d'assurance-médicaments du processus législatif lié au budget.

## Sommaire

L'Association dentaire canadienne (ADC), le porte-parole de la profession dentaire au Canada, se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale, qui est une composante essentielle de la santé générale, ainsi qu'à l'avancement et au leadership d'une profession unifiée. L'ADC regroupe les associations dentaires provinciales et territoriales du Canada et représente plus de 21 000 dentistes praticiens d'un bout à l'autre du pays.

Dans le cadre du budget de 2019, l'ADC est heureuse de présenter les recommandations suivantes au Comité permanent des finances de la Chambre des communes :

- Adopter une approche cohérente du financement des programmes provinciaux et territoriaux existants ou caducs en matière de santé buccodentaire.
- Examiner les taux de déduction pour amortissement applicables à l'achat d'équipement médical et aux autres biens d'immobilisation que les dentistes achètent afin d'appuyer les investissements dans l'innovation dans le domaine des soins de santé.
- Séparer toute modification aux modèles de financement ou à l'administration d'un nouveau régime d'assurance-médicaments du processus législatif lié au budget.

### **Un financement ciblé est nécessaire pour corriger les lacunes relativement à l'accès aux soins buccodentaires**

Les citoyens en santé assurent la productivité des entreprises, la croissance économique et le dynamisme des collectivités. Le Canada dispose d'un des meilleurs systèmes de prestations de soins buccodentaires du monde, dispensés principalement par des cabinets dentaires. Malheureusement, ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent d'un excellent accès aux services dentaires. Les solutions aux problèmes d'accès aux soins buccodentaires sont complexes et l'on ne peut s'attendre à ce qu'un organisme gouvernemental, une organisation ou une collectivité puisse, isolément, résoudre les problèmes auxquels certains groupes de Canadiens font face sur le plan de la santé buccodentaire. Dans ce contexte, il est important de reconnaître que le besoin en matière de financement ciblé des programmes provinciaux de santé buccodentaire est croissant et que la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux est essentielle afin de s'assurer que ces programmes font partie des priorités et qu'ils sont suffisamment financés.

Au cours de la dernière décennie, l'érosion constante des fonds accordés aux programmes de santé buccodentaire existants partout au pays a fait en sorte que les besoins des groupes vulnérables ne sont dorénavant plus couverts adéquatement. Ces groupes comprennent les enfants, les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée, les Canadiens à faible revenu et les personnes aux prises avec des obstacles physiques, cognitifs ou liés à leur développement. Les programmes provinciaux existants visent souvent les enfants, ce qui entraîne des lacunes importantes en matière de traitement buccodentaire quand les patients dépassent l'âge limite du programme. De plus, l'aide accordée pour les soins buccodentaires par les programmes de prestation d'invalidité provinciaux destinés aux adultes est si faible que la capacité des patients à payer de leur poche reste extrêmement limitée, rendant les services de base inaccessibles pour certains.

En outre, la tarification actuelle des programmes existants ne concorde pas avec les guides de tarifs professionnels en vigueur pour les dentistes et n'est pas adaptée aux frais engagés relativement aux

soins offerts dans les cas complexes. En Ontario, les programmes d'aide sociale couvrent moins de 40 % des frais recommandés par le guide de tarifs pour la dentisterie générale et près de 30 % des frais pour les soins dentaires spécialisés. Le financement de ces programmes ne croît même pas au rythme de l'inflation, ce qui fait en sorte que les enveloppes de dépense dont bénéficient les programmes publics continuent de stagner. Puisque les programmes actuels de santé buccodentaire ne progressent pas au même rythme que les frais associés à la prestation des soins, les gouvernements provinciaux confient de plus en plus la charge financière liée aux soins de ces patients aux fournisseurs de soins.

Les dentistes ne font pas de distinction entre les patients et se soucient de fournir les soins dont les membres de leur collectivité ont besoin. Souvent, les dentistes offriront leurs services à titre bénévole aux programmes de santé publique locaux, ou vont consacrer des journées au traitement des patients qui ont besoin de dispositions particulières. Cependant, il devient de plus en plus difficile pour la profession de répondre à la demande de traitement de la liste d'attente de patients ayant besoin de soins particuliers en vertu d'une tarification défailante et du soutien minimal actuel de la part du gouvernement canadien.

### **Recommandation de l'ADC 1**

Dans le cadre de tous nouveaux paiements de transfert en matière de santé, le gouvernement fédéral doit consentir un investissement ciblé visant le financement adéquat des programmes de santé buccodentaire existants ou caducs administrés par les provinces et territoires. Ceci permettrait de réduire la pression exercée sur les programmes qui ont connu une réduction des niveaux de financement, ce qui contribuerait aussi à relancer les programmes de santé buccodentaire annulés antérieurement en raison de contraintes budgétaires.

### **Promotion de l'innovation en matière de soins buccodentaires**

Les cabinets dentaires sont de « mini hôpitaux » et font face à des demandes de plus en plus complexes afin de répondre aux besoins de leurs patients et de se tenir à l'affût des nouvelles technologies. L'achat de l'équipement requis pour fournir des soins buccodentaires de haute qualité nécessite des investissements importants, lesquels peuvent atteindre des millions de dollars.

Ce progrès en matière d'innovation dans les soins de santé permet aux Canadiens de recevoir des traitements buccodentaires efficaces, mais cette croissance des frais associés à la pratique de la dentisterie représente des investissements importants pour les petits cabinets dentaires.

### **Recommandation de l'ADC 2**

Afin de promouvoir l'investissement et l'innovation en matière de soins de santé, l'ADC recommande d'examiner les taux de déduction pour amortissement applicables à l'achat d'équipement médical et aux autres biens d'immobilisation que les dentistes achètent afin d'appuyer les investissements dans l'innovation dans le domaine des soins de santé.

## **Mise en œuvre d'un nouveau modèle national d'assurance-médicaments**

Le Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments a été annoncé dans le budget de 2018 et est un projet commun de Finances Canada et Santé Canada. En juin 2018, le Conseil consultatif a présenté un document de travail et a lancé en parallèle un processus de consultation à plusieurs volets sur les changements relatifs aux moyens par lesquels les Canadiens ont accès aux médicaments par l'intermédiaire des programmes financés par les fonds publics. Les dentistes sont les professionnels de la santé qui diagnostiquent les maladies buccodentaires, ainsi, la création d'un programme universel d'assurance-médicaments les intéresse directement.

Au moment où ce mémoire est présenté au Comité permanent des finances, l'ADC examine encore le document de travail initial et sollicite des conseils en vue de présenter un mémoire complet sur ce processus. Étant donné que la date de clôture pour ce processus aura lieu deux mois après la date de clôture de la présente consultation, il va de soi que l'ADC présentera sa position de façon plus documentée et plus concrète à ce moment-là.

L'incidence possible des changements relatifs aux moyens par lesquels les Canadiens ont accès aux médicaments est considérable et aura des répercussions sur de nombreux groupes d'intervenants. Ainsi, toute modification potentielle des politiques reliées au travail du Conseil consultatif doit être traitée de façon distincte et par l'intermédiaire d'un processus qui offre la possibilité d'organiser des débats ciblés.

Les discussions reliées aux consultations prébudgétaires annuelles et au processus législatif en vue de la présentation du budget proprement dit sont larges et variées. Par conséquent, l'inclusion d'un nouveau régime de financement et d'administration de l'assurance-médicaments par l'intermédiaire du processus d'exécution du budget imposerait une charge inutile au Comité permanent des finances et nuirait aux discussions importantes sur cet enjeu politique majeur.

### **Recommandation de l'ADC 3**

L'Association dentaire canadienne recommande fortement que toute modification dans les modèles de financement ou de l'administration d'un nouveau régime d'assurance-médicaments soit séparée et reste distincte du processus législatif relatif au budget.

L'ADC remercie les membres du Comité des finances pour l'attention qu'ils porteront à cette présentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Kevin Desjardins,

Directeur des affaires

publiques

[kdesjardins@cda-adc.ca](mailto:kdesjardins@cda-adc.ca)

613-520-5035